

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie

Sigle

Mildt

Création

1982 sous le nom de Mission permanente de lutte contre la toxicomanie.
Est devenue Mildt en 1996.
Ses statuts ont alors été modifiés par le décret n° 96-350 du 24 avril 1996.



Missions

La Mildt prépare les plans gouvernementaux et veille à leur application. Elle coordonne l'action du gouvernement dans le domaine de la prévention, la prise en charge sanitaire et sociale, la répression, la formation, la communication, la recherche et les échanges internationaux. Ses missions ont été précisées par le plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention de la dépendance, adopté par le gouvernement le 16 juin 1999, et élargies à l'ensemble des substances psychoactives, qu'elles soient licites ou illicites.

Équipe de direction

Nicole Maestracci, présidente
Hervé Mecheri, délégué
Marc-Eric Alepee, secrétaire général

Structure

Placée sous l'autorité du Premier ministre, la Mildt coordonne les politiques de 17 ministères. Dirigée par une présidente assistée d'un délégué, la Mildt dispose, pour son fonctionnement, de personnels mis à sa disposition par les différents départements ministériels.

Coordonnées

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
10, place des
Cinq-Martyrs-du-Lycée-Buffon
75506 Paris cedex 15
Téléphone : 01 40 56 63 00
Télécopie : 01 40 56 63 13
Site : www.drogues.gouv.fr

Objectifs et moyens

Outre une mission de coordination interministérielle, la Mildt assure :

- le soutien d'autres partenaires publics : collectivités locales, institutions spécialisées, organismes professionnels, associations et acteurs de la société civile...,
- la cohérence des interventions de chacun des acteurs,
- le suivi et l'animation au niveau local, en s'appuyant sur les chefs de projet désignés par les préfets,
- le financement de groupements d'intérêt public : OFDT, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Datis, Drogue alcool tabac info service (n° vert 113).

À cette fin, la Mildt dispose d'un budget réparti entre les différents ministères.

Publications

- Plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances (1999-2000-2001), Paris : La Documentation française, collection des rapports officiels, 2000, 226 p.
- *Drogues : savoir plus, risquer moins*. Vanves : Mildt/CFES, Le Seuil, coll. *Points Virgule*, 2001, 146 p.
- *Les Actes du colloque de la Sorbonne, 1^{re} rencontre interministérielle, 10 décembre 1999*. Vanves : Mildt/CFES, 2000, 117 p.
- *Livret de connaissances, drogues et usages : chiffres clés*. Vanves : Mildt/CFES, 1999, 49 p.
- *Livret de connaissances, les dispositifs publics*. Vanves : Mildt/CFES, 1999, 49 p.
- *Livret de connaissances, comprendre l'action des drogues*. Vanves : Mildt/CFES, 1999, 49 p.
- *Livret de connaissances, synthèse du plan gouvernemental de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances 1999-2000-2001*. Vanves : Mildt/CFES, 1999, 33 p.
- Mildt/CFES. Collection de Flyers :
 - *Alcool, savoir plus, risquer moins* ; 7 p.
 - *Cannabis, savoir plus, risquer moins* ; 7 p.
 - *Ecstasy, savoir plus, risquer moins* ; 7 p.
 - *Tabac, savoir plus, risquer moins* ; 7 p.
 - *Cocaïne, savoir plus, risquer moins* ; 7 p.
- *Drogues savoir plus vidéo : « Accro »*. La Cinquième, CAPA. Vanves : Mildt/CFES, 1999.